



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALUEJOLS

Séance du 09 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Valuéjols, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Christophe VIDAL

Présents : Jean-Yves MODENEL, Benoit ALINC, Christophe VIDAL, Bernard AURIERE, Sébastien BONNET, Dominique LAFON, Sandrine BOSMET, Benoit NAIRABEZE, Sandrine ANDRIEUX, Renée AMAGAT, Catherine PAGES-DELORME, Sébastien CROS

Absents: Lylia JUDON

Date de convocation : 03 novembre 2022

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 12

Votants : 12

Secrétaire de séance : Benoit ALINC

076 2022

OBJET DE LA DELIBERATION MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'ACCUEIL POUR UN OSTEOPATHE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'un ostéopathe, Mme Amélie HERVE, lui demandant un local pour exercer ses activités d'ostéopathies sur la commune de Valuéjols deux fois par semaine dans un premier temps.

Il indique que Mme Amélie HERVE souhaiterait intégrer la maison pluridisciplinaire de Valuéjols à la fin des travaux. Monsieur le Maire propose de louer la pièce du bas (pièce unique) du centre d'accueil, pour un montant de 100€ par mois et d'établir une convention de mise à disposition à intervenir entre la commune de Valuéjols et l'ostéopathe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- AUTORISE la location du centre d'accueil au profit de Mme Amélie HERVE, ostéopathe ;
- VALIDE le tarif de 100€ par mois,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du centre d'accueil entre la commune de Valuéjols et Mme Amélie HERVE.

Certifié exécutoire

Le Maire

Christophe VIDAL

Publiée et transmise le 09 novembre 2022